

Refondation de l'école

Il ne suffit pas de constater qu'un patient est malade pour le guérir. Encore faut-il diagnostiquer correctement sa maladie et pouvoir lui administrer un traitement efficace. Notre système éducatif a connu depuis plusieurs dizaines d'années de nombreuses réformes, pour le moderniser, pour l'adapter à son environnement et le rendre ainsi plus performant.

Le texte du gouvernement visant à « **refondre l'école de la République** » a dès le début affiché de nobles ambitions, mais est tombé dans l'idéologie du « toujours plus de moyens » au détriment de solutions raisonnées et raisonnables.

Ainsi, il y a quelques semaines, alors que le Sénat débattait du projet de loi de « **refondation de l'école de la République** », la **Cour des comptes soulignait que la solution à une amélioration de notre système éducatif ne résidait pas dans le recrutement de 60 000 personnes supplémentaires.**

En effet, faire croire que l'on résoudra les difficultés de l'éducation nationale par le seul renforcement de ses effectifs, c'est occulter les sujets qui auraient pourtant mérité toute l'attention du gouvernement. **Ce texte largement incantatoire, duquel on peine à voir émerger les grandes lignes, ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux (statuts des enseignants, orientations, diversité des parcours...) constitutives d'une vraie refondation.**

Le résultat de cette approche, c'est un système qui risque de continuer à nourrir les inégalités, sans répondre à l'inquiétude majeure des Français qu'est le chômage. **Il aurait été nécessaire de mener une réflexion poussée sur l'apprentissage et l'orientation des jeunes, tout en s'attaquant à l'inquiétant phénomène qu'est, depuis plusieurs années, le développement de l'illettrisme.**

Catherine Morin-Desailly a donc voté contre ce texte et appelle désormais à ce que l'on cesse d'appliquer des rustines au système éducatif actuel.

Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine - 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : Sophie Bardou et Anne-Sophie Deschamps

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : Hélène Détolle

■ **Suspension des travaux parlementaires**
Le Sénat suspend ses travaux du 26 juillet au 9 septembre.

■ **Cyberdéfense**
Le 18 septembre, Catherine Morin-Desailly clôturera le premier Symposium Académique National de Recherche en Cyberdéfense qui se déroulera à l'école militaire de Paris.

■ **Rencontre avec les élus**
Catherine Morin-Desailly organisera des rencontres avec les Maires de la Seine-Maritime le jeudi 19 septembre à Fauville-en-Caux et le mercredi 26 septembre à Neufchâtel-en-Bray, afin d'aller plus loin dans les détails de la loi relative aux nouvelles modalités de scrutins, et de faire un point sur la rentrée scolaire et l'application de la réforme.

■ **Journée parlementaire**
Les députés et les sénateurs UDI se réuniront le 30 septembre prochain à Paris, pour une journée parlementaire. Cette rencontre sera l'occasion pour eux de travailler sur les dossiers qui seront à l'ordre du jour des travaux des deux assemblées lors de la nouvelle session ordinaire.

■ **Réunion de la COSAC**
Catherine Morin-Desailly, vice-présidente de la commission des affaires européennes, se rendra du 27 au 29 octobre, à Vilnius, en Lituanie pour la réunion plénière de la 50^e Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

■ **Congrès des Maires**
Le 96^e congrès des Maires et présidents des communautés de communes aura lieu du 19 au 21 novembre, à Paris, porte de Versailles.

■ **Forum d'Avignon**
Catherine Morin-Desailly sera présente lors du prochain Forum d'Avignon qui aura lieu du 21 au 23 novembre.

■ **Acte III de la décentralisation**
Le Sénat légifèrera sur les deux autres volets de l'Acte III de la décentralisation en octobre et novembre : projet de loi de modernisation des régions et celui de développement des solidarités territoriales.

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly, sur les réseaux sociaux.



Remise de la médaille du Sénat, au Palais du Luxembourg, à **Simonne Monnier**, Conseillère municipale de Daubeuf-Serville et doyenne des élus du département de Seine-Maritime, en présence de **Dominique Beigle**, Maire de la commune, **Michel Cadinot**, Maire honoraire, **Philippe Clément-Grandcourt**, Conseiller général et entourée d'élus du canton de Goderville.



Inauguration de la nouvelle mairie de la commune de Haussez en présence d'**Arlette Lucas**, Maire et de **Michel Lejeune**, Conseiller général et président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux.

Visite de l'entreprise **Casteels-France**, équipementier pour l'industrie automobile, lors d'un déplacement dans le canton de Doudeville avec **Erick Malandrin**, Conseiller général, **Jean-Nicolas Rousseau**, président de la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur-de-Lin, et **André Larchevêque**, président de l'amicale des Maires du territoire.



Les Maires de notre département investissent beaucoup dans l'école, comme **Hubert Saint à Saint-Martin-de-Boscherville**.



Inauguration de l'école du Fosse avec **Lionel Lemasson**, Maire



Inauguration de la plaque de baptême de l'ancre du porte-avion **Jeanne d'Arc** à l'Hôtel de Ville de Rouen, lors de la 6^e édition de l'Armada 2013 en présence de **Patrick Herr**, Président de l'Association « l'Armada de la Liberté » et des anciens commandants du bâtiment.

Visite du Sénat par l'amicale des Maires du canton de Clères en présence notamment de **Pascal Martin**, Maire de Montville et **Conseiller général** et **Michel Ledru**, Maire de Bosc-Guérad-Saint-Adrien.



Accueil en stage au Sénat de **Marie Machmouchi**, alors Maire du conseil municipal des Jeunes de Bois-Guillaume - Bihorel

Retour sur...

■ 50^e anniversaire Berlin

Vice-présidente de la commission des affaires européennes et membre du groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne, **Catherine Morin-Desailly** s'est rendue à Berlin, le 22 janvier, pour la cérémonie officielle du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée.



■ Rencontre avec la FNSEA

Catherine Morin-Desailly, **Françoise Guégot**, députée, **Xavier Lefrançois**, Conseiller régional, Maire de Neufchâtel-en-Bray et **Patrick Chavet**, Conseiller général, Maire de Buchy étaient les invités de la FNSEA 76. Au cours de cet entretien, à Saint-Aignan-sur-Ry, le président a remis aux élus un cahier de doléances.



■ Quatrième Armada des territoires

Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'études sénatorial « Médias et Nouvelles Technologies » a participé au 4^e Forum d'Altitude Infrastructure, « l'Armada des Territoires THD » organisé à Rouen. Ce fut l'occasion de présenter, à la demande des organisateurs, son rapport sur la gouvernance européenne du numérique, publié en mars dernier sous le titre « l'Union européenne, colonie du monde numérique ».



■ Les états généraux de l'Intelligence Économique

Le 26 juin dernier se sont déroulés à Paris les États généraux de l'Intelligence économique sur le thème : « Société de l'information et entreprise ». **Catherine Morin-Desailly**, a présidé cette deuxième édition.



La Lettre

d'information

de **Catherine Morin-Desailly**
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 16
juillet
2013



Au terme de cette deuxième moitié de la session parlementaire 2012-2013, les nombreux textes examinés par le Sénat n'auront pas su rassurer les Français, dans un contexte de chômage croissant et de crainte de l'avenir.

Au rang des décisions à prendre, notamment pour notre région, on attendait un avancement plus rapide de certains projets structurants et prometteurs tel que celui de l'axe-Seine ou de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie. Des projets qui nécessitaient que des décisions rapides soient prises, mais qu'un Acte III de la décentralisation, brouillon et découpé en trois, n'a pas su clarifier. Un certain nombre d'infrastructures ont pourtant besoin d'être mises en place rapidement, comme celle liée à l'aménagement numérique du territoire, dont il sera question dans cette lettre.

Il n'y a pas non plus eu le « choc de simplification » annoncé en octobre 2012 par le Président de la République au Sénat lors des états généraux de la démocratie territoriale, tant attendu par les élus comme par les acteurs économiques. Malgré l'affichage du texte, il n'y a pas eu en un plus de véritable refondation de l'école. La réforme du gouvernement s'est faite sans concertation, de manière précipitée. Le fond est finalement superficiel, à l'image de la méthode et du contenu de la réforme des rythmes scolaires imposée par le ministère par décret, avant même que le législateur n'ait terminé l'examen de la loi.

Au final, en Seine-Maritime, ce ne sont définitivement que 77 communes sur 589 qui disposent d'une école, qui appliqueront la réforme à la rentrée de septembre 2013. Gageons que celle-ci puisse être utilement évaluée afin de passer à l'étape suivante.

Catherine Morin-Desailly

Acte III de la décentralisation : « Du mille-feuille... ..au pudding indigeste »

Lors des états généraux de la démocratie territoriale, le Président de la République avait annoncé un grand Acte III de la décentralisation, un « choc de simplification ». **Aujourd'hui, à la place du mille-feuille, c'est hélas un pudding encore un peu plus indigeste qui est proposé.**

Ainsi, il ne s'agit plus d'une grande loi de décentralisation mais de trois lois : l'une sur « La modernisation de l'action publique et territoriale et d'affirmation des métropoles », une autre sur « La mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires » et une troisième sur le « développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale ». **Ce saucissonnage de la réforme lui fait perdre toute cohérence et lisibilité. Il aurait fallu aborder les choses dans leur globalité.**

Au lieu de cela, les incohérences vont se multiplier car chaque projet de loi sera l'occasion de faire ajouter telle ou telle disposition afin de satisfaire à la demande de Pierre sans déshabiller Paul tout en ne mécontentant pas Jacques. Soit tout sauf une vision cohérente et globale, afin de rendre l'action publique plus efficace et moins coûteuse.

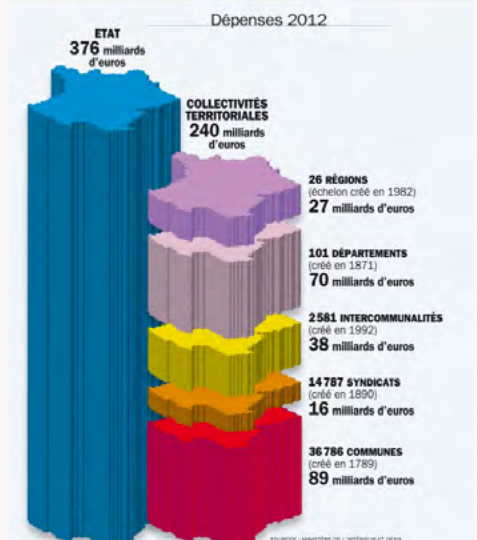
Par ailleurs, **Catherine Morin-Desailly estime que la décentralisation relève d'un enjeu démocratique qui ne peut se penser autrement que globalement, autour de projets de territoires.**

Si la création d'un statut de Métropole est nécessaire afin de favoriser l'émergence

de métropoles d'une taille significative dans le contexte européen, la sénatrice déplore l'unique critère de création de ces métropoles d'ordre démographique : soit un ensemble de plus de 450 000 habitants dans une aire urbaine de 750 000 habitants.

Comment peut-on appréhender l'ensemble métropolitain par le seul prisme d'un seuil de population ? Cette vision réductrice est en contradiction avec l'objet de cette nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui doit permettre de conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion d'un territoire à l'échelle nationale et européenne.

Un coûteux millefeuille



Pour en savoir plus : catherine.morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr



Numérique : les enjeux d'une révolution

Il n'est plus temps de s'interroger sur l'imminence d'une révolution numérique, mais désormais de pleinement en mesurer les enjeux. Celle-ci induit en effet un bouleversement considérable de nos usages avec l'adoption massive des écrans. Aujourd'hui, les transports, l'énergie, l'automobile, la santé, l'information, la culture, l'éducation, l'urbanisme, l'agriculture, la sécurité, la défense, sont métamorphosés dans leur gestion par les sociétés de logiciels en réseau.

Mutation numérique et inégalités

Des études ont montré le formidable potentiel de croissance et de productivité que le numérique va engendrer. Selon l'Inspection générale des finances, le secteur du numérique représentait, en 2009, 1,15 million d'emplois en France. Mais ces bouleversements ne sont pas sans risque si leur mesure n'est pas rapidement prise et le numérique peut être un facteur d'inégalités considérables s'il n'est pas accompagné par les pouvoirs publics.

Premièrement, il s'agit de prévenir la fracture numérique, cause d'inégalités. Des inégalités entre les zones rurales et urbaines, susceptibles de toucher nombre de domaines essentiels comme la santé, le travail, l'économie et bien entendu l'éducation. Le temps est à l'action immédiate car la France est en passe de manquer le virage du numérique, un retard qui risque de s'avérer rapidement irréversible.

Deuxièmement, se pose la question des inégalités dans les usages. Aujourd'hui, l'essentiel des sommes consacrées au développement numérique est investi dans les infrastructures de pointe et très peu dans la création de services adaptés aux publics éloignés, dans le développement des compétences numériques et la médiation des usages. Ces carences sont aggravées par l'accroissement de l'« illectronisme » qui désigne, à l'instar de l'analphabétisme, l'impossibilité de



se servir et d'exploiter des ressources numériques. Ce phénomène concernerait dix millions de Français. Des personnes qui risquent de se trouver en situation d'exclusion sociale et professionnelle, aussi le phénomène doit être anticipé.

Ces deux sources d'inégalités appellent à une action déterminée du gouvernement, associant les élus locaux, qui ne peuvent pas être seulement sollicités pour financer les équipements, comme c'est le cas par exemple pour l'école, mais pour être associés à la réflexion sur cette nouvelle société qui est en train d'émerger.

Enfin, il faut rappeler que le numérique sort du cadre national : Aussi, c'est au minimum à l'échelle européenne qu'une action publique

peut utilement s'organiser dans ce domaine, ce que Catherine Morin-Desailly rappelle dans son rapport sur la gouvernance européenne du numérique publié en mars 2013 au nom de la Commission des Affaires Européennes (« L'Union européenne,

colonie du monde numérique ? »). Il faut encourager la transition de l'économie européenne vers le numérique pour transformer l'Europe et la France, aujourd'hui consommatrices, en productrices des industries numériques.

Les travaux de Catherine Morin-Desailly sur le numérique :

- La Neutralité du Net (octobre 2010)
- La Fiscalité du numérique (janvier 2012)
- Les effets sociétaux de la révolution numérique (juillet 2012)
- L'Union européenne, colonie du monde numérique ? (mars 2013)

www.senat.fr

Pour une politique volontariste en matière d'accessibilité numérique

L'accessibilité du web est devenue un enjeu majeur depuis la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées. C'est un enjeu pour les collectivités locales, le secteur public et les instituts nationaux, mais également pour les entreprises privées, car l'accessibilité est devenue une obligation légale. Dans les faits, l'objectif d'accessibilité des sites web publics prévu par l'article 47 de ladite loi est loin d'être réalisé.

Catherine Morin-Desailly estime cependant que pour parvenir à une telle ambition, la lourdeur et la complexité d'une politique de mise en accessibilité des sites publics ne doit pas être accrue outre mesure par des normes supplémentaires. Ce serait alourdir la tâche des

organismes publics, notamment des collectivités locales. L'outil législatif est déjà très complet. Catherine Morin-Desailly suggère une publication de la liste des sites web innovants, permettant de diffuser les bonnes pratiques. Un moyen plus efficace que d'imposer des règles nationales ou communautaires supplémentaires. Très investie dans le domaine du numérique, Catherine Morin-Desailly a présenté récemment un amendement relatif à ce sujet, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la refondation de l'école. Il vise à garantir aux enfants éloignés des bancs de l'école, une mobilisation optimale de l'outil numérique.

Numérique et refondation de l'école

Lors de l'examen du projet de loi sur la refondation de l'école, Catherine Morin-Desailly s'est attachée à préciser le rôle pédagogique que doit jouer le numérique.

L'école du XXI^e siècle ne peut ignorer la génération digitale. Tous ces enfants qui tels la « Petite poucette » de Michel Serres, ont un rapport familier et intuitif avec le numérique. Le numérique modifie l'accès aux savoirs et à la connaissance, les manières d'apprendre et de travailler.

Le groupe d'étude sénatorial « Médias et Nouvelles Technologies », qu'anime Catherine Morin-Desailly, a tenu l'année dernière à conduire des travaux sur ce sujet. Les conclusions ont été unanimes : l'école doit penser les nouveaux outils numériques, les nouveaux usages et une pédagogie adaptée.

Ceci exige que le maître ait un rôle central dans l'apprentissage de l'analyse et de la sélection des multiples informations que reçoivent les élèves au quotidien. D'où l'importance même de sa formation, que la sénatrice a rappelée dans un amendement, défendu dans l'Hémicycle. L'enjeu est d'aider les élèves à se forger cette connaissance du monde qui les entoure, cette capacité d'analyse et un libre-arbitre qui font d'eux des

êtres éclairés, et pas seulement des récepteurs passifs d'informations. C'est pourquoi Catherine Morin-Desailly avait voulu en 2010 faire inscrire dans le code de l'éducation, le rôle que l'éducation nationale a à jouer dans la formation des jeunes à la maîtrise de leur image publique et au respect de la vie privée. Elle a rappelé cet objectif primordial lors de l'examen par le Sénat du projet de loi sur la refondation de l'école.

Dans le cadre du texte sur la refondation de l'école, Catherine Morin-Desailly a souhaité que la cible du dispositif numérique de l'éducation nationale soit, non pas les enseignants en premier lieu, mais aussi et surtout les élèves. Car, ce sont eux qu'il faut éduquer au numérique et cela doit donc être clairement affiché comme étant une mission de l'école.

Catherine Morin-Desailly a également tenu à garantir une mobilisation optimale de l'outil numérique pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ou connaissant des difficultés d'apprentissage. Rendre les ressources pédagogiques accessibles est l'un des corollaires de la loi du 11 février 2005 relative à la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap. Cette accessibilité requiert le plus souvent une adaptation, c'est pourquoi l'on parle de ressources « adaptées ».

Cette appréhension par l'ensemble du monde éducatif des nombreuses potentialités du numérique est fondamentale et doit se faire en concertation avec l'ensemble de ses acteurs, et notamment les représentants des collectivités territoriales.

Aménagement Numérique du Territoire

L'article 3 du projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » a désigné le département comme collectivité locale chef de file en matière d'aménagement numérique du territoire.

Lors du débat au Sénat, plusieurs amendements, dont un présenté par Catherine Morin-Desailly, ont fait valoir que l'échelon régional était mieux approprié pour remplir ce rôle d'autant que la Région est désignée chef de file en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Ces différentes compétences sont complémentaires et il aurait donc été plus cohérent de lui confier l'aménagement numérique du territoire plutôt qu'au département, qui s'est vu confier essentiellement dans ce projet de loi l'action sociale. La lisibilité des compétences n'apparaît du coup pas clairement.

Nous pouvons d'autant plus le regretter localement, que l'action du Département de Seine-Maritime a jusqu'à présent prouvé son inefficacité. On se rappelle la faillite du projet de Wiimax et l'investissement de 7,5 millions d'euros, pour un abandon trois ans plus tard.

parole d'élus :

Numérisation des salles de cinéma



Virginie Lucot-Avril, Maire d'Aumale et Conseillère générale et Catherine Morin-Desailly

Maintenir l'accès du plus grand nombre à la culture relève souvent de la gageure pour les élus de nos communes rurales. Réussir à proposer une offre cinématographique de qualité compte tenu des évolutions technologiques et de leur coût peut alors s'avérer problématique. Le Sénat est intervenu par la loi du 30 septembre 2010 en créant un dispositif obligeant les distributeurs à participer au financement de modernisation des salles de cinéma et notamment au financement du passage à la numérisation des moyens de projection des films. Mais les distributeurs ont concentré leur financement dans les grands

réseaux de salles, aussi les investissements se sont révélés trop lourds à supporter pour les exploitants de cinémas indépendants. Nous retrouvons dans cette catégorie ce qu'il convient d'appeler les cinémas de proximité gérés par les municipalités. Dans les territoires ruraux, des aides publiques ont donc été mises en place pour les communes faisant l'effort d'entreprendre ces travaux de modernisation permettant de maintenir l'existence d'un cinéma. C'est ainsi par exemple le cas de la ville d'Aumale où le Maire Virginie Lucot-Avril a souhaité numériser le cinéma « Le Chanteclerc » géré par la commune. Le budget global s'élevant à 82 000 euros, la municipalité a monté son dossier afin de prétendre aux diverses possibilités de financement : le Centre National du Cinéma (CNC) a contribué à hauteur de 48 458 euros et la Région Haute-Normandie pour 10 000 euros.

Sensible aux efforts consentis par la commune qui a investi 14 542 euros et attachée à ce que tous puissent s'évader le temps d'une projection, Catherine Morin-Desailly a tenu à soutenir ce projet d'intérêt général en participant à son financement au titre de sa réserve parlementaire.



Seine-Maritime Territoires est un site dédié aux collectivités territoriales. Retrouvez-y toute l'actualité législative qui vous concerne. Rendez-vous sur www.seinemaritimeterritoires.fr

Des exemples d'utilisation de sa réserve parlementaire 2013 en matière de numérique

- La numérisation de la salle de cinéma d'Aumale,
- La mise en réseau des neuf bibliothèques de la communauté de communes du canton de Valmont (création d'un portail commun sur internet, ...),
- L'achat de matériel numérique et informatique pour l'école de la commune de Sassetot-le-Mauconduit (ordinateurs fixes et portables, écran numérique).